

Publications des tribunaux

Publication du dispositif

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Jacolet Jonathan, fils de Denis Frauenfelder et de Sylvie Jacolet, né le 31 décembre 1978, à Genève, originaire d'Autavaux, sans profession, précédemment domicilié à 1227 Carouge, rue Vauthier 15, actuellement sans domicile connu; recr trp G non incorporée;

vous êtes avisé que le tribunal militaire de division 2 a rendu le 21 septembre 2000 un jugement, dont les dispositifs sont les suivants:

1. La demande de relief du jugement contumacial du Tribunal de division 2 du 13 avril 1999 est rejetée, le jugement contumacial du 13 novembre 1998 rendu par le tribunal militaire de division 2, est définitif et exécutoire, reconnaissant Jacolet coupable d'insoumission, et d'inobservation de prescriptions de service, condamné par défaut à quatre mois d'emprisonnement, aux frais de la cause fixés à 700 francs.

Le refus de relief est susceptible de recours au sens de l'art. 195, let. d, PPM, dans les 20 jours dès la communication écrite de la décision attaquée. Celui-ci doit être déposé par écrit, avec motifs et conclusions, auprès du Tribunal qui a statué (art. 197 PPM).

2. sur les infractions nouvelles:

Il est reconnu coupable:

1. d'insoumission (art. 82 CPM),
2. d'inobservation de prescriptions de service (art. 72 CPM),

Il est condamné par défaut:

1. à deux mois d'emprisonnement, sous déduction de quatre jours de détention préventive.
2. aux frais de la cause fixés à 700 francs.

27 mars 2001

Tribunal militaire de division 2:

Le président, Lt-colonel Egli Jürg

Dispositif Jacolet Jonathan

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.03.2001
Date	
Data	
Seite	1241-1241
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 272

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.